

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
CANTON DE BRETEUIL
COMMUNE DE BRETEUIL

2025/29

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2025DATE DE CONVOCATION :

13 mai 2025

DATE D'AFFICHAGE :

13 mai 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 19

Absents non représentés : 4

Absents représentés par pouvoirs : 6

Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton (Place Pillon de Buhorel) en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard CHERON, Maire.

Secrétaire de séance : M. KROLIK Jean-Emile et élu secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Maire	CHERON Gérard	X	
Maires Délégués et adjoints	LOUVARD Denis		Absent/excusé pouvoir à TOUTENELLE Jean-Michel
	NOEL Nathalie	X	
ADJOINTS	AMIGON Claude	X	
	PUREN Joëlle	X	
	BRUNEAU Gérard		Absent/excusé pouvoir à CHERON Gérard
	BULARD Françoise	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	BLIN Gwéola	X	
	DUMEZ Elisabeth		Absente/excusée pouvoir à BULARD Françoise
CONSEILLERS	TOUTENELLE Jean-Michel	X	
	KROLIK Jean-Emile	X	
	BATARD Michel	X	
	BELLIARD Josette		Absente/excusée pouvoir à BLIN Gwenola

	NOMS	Présents	Absents/excusés
	LEBERTRE Nathalie	X	
	ARSENDEAU Caroline	X	
	FLET Mickaël	X	
	DENIS Clément		Absent
CONSEILLERS	BOISSIERE Serge	X	
	CAMUS Gaëlle		Absente/excusée pouvoir à PUREN Joëlle
	BEQUIGNON Natacha		Absente/excusée pouvoir à AMIGON Claude
	PAUMIER Adéline		Absente
	CLEMENT Audrey	X	Arrivé au point n° 3
	NOEL Thibault		Absent
	DENIS Françoise	X	
	BOUILLON André	X	
	CHÂTEAUGIRON Gilles	X	
	GUSTAVE Grégory		Absent
	GORDEAU Camille	X	

OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'EURE POUR LA SECURISATION DES DEPLACEMENTS EN AGGLOMERATION – PARKING CIMETIERE – RD 567 (CINTRAY)

M. AMIGON Claude présente le rapport n° 7.

M. le Maire rappelle que la commune souhaite pour des raisons de sécurité, réaliser des travaux d'aménagement de la place de la mairie de Cintray, ainsi que l'assainissement en traverse de la RD 567.

M. le Maire informe que le coût du projet global, établi par Ingénierie 27, est estimé à : **174 728 € HT.**

Ce dossier propose entre autres des travaux d'assainissement en traverse le long de la RD 567, ainsi que la création :

- de places de parking aux abords du cimetière
- de places de parking aux abords de la mairie
- d'un cheminement doux le long de la RD 567
- d'un ralentisseur et signalisation

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité au titre de la sécurisation des déplacements en agglomération, le Département de l'Eure subventionne le montant HT des travaux à hauteur de 50 % plafonné à 40 000€ HT.

Ainsi la commune peut solliciter une subvention afin de financer **les travaux de création de place de stationnement aux abords d'établissement public à savoir le cimetière.**

La répartition financière est donc de :

Montant travaux total	174 728,00 € HT
Montant travaux subventionnable	45 916,00 € HT
Montant subvention CD 27 (50 %)	20 000,00 € HT
Reste à financer pour la commune	154 728,00€ HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création de places de stationnement aux abords du cimetière, dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurisation de la place de la mairie de Cintray, selon le plan de financement exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de l'Eure au taux maximum de 50 %, pour la réalisation de ces travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt du dossier de demande de subvention, et à signer tous documents à cet effet.
- **INSCRIT** les dépenses correspondantes au budget communal 2025.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits :

Le Maire,
Pour le Maire empêché,
l'Adjoint délégué,

Claude AMIGON



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 27/05/2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 27/05/2025
LE MAIRE



Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État